

# Le Billet

*De la Société Culturelle du Pays Castrais*

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres  
Trésorier : J.C. Salque, 20 chemin du Corporal, 81100 Castres  
Secrétaire : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres  
Directeur de la publication : Didier Serres  
Confection du Billet : Didier Serres  
Expédition du Billet : Nicole & Jean-Pierre Maurel

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult 81100 Castres - Email : [scpc@sfr.fr](mailto:scpc@sfr.fr) - Site internet : [scpccastres.fr](http://scpccastres.fr)

## Maîtres d'écoles de campagne au XVIII<sup>e</sup> s. : les risques du métier

Depuis des temps anciens, le pouvoir royal a placé l'enseignement primaire, les petites écoles, sous la responsabilité exclusive des autorités ecclésiastiques. Une ordonnance de 1606, reprenant des stipulations antérieures, a confié à celles-ci le choix des régents et le traitement des litiges concernant leurs fonctions. En 1685, l'Édit de Fontainebleau, révoquant celui de Nantes, a confirmé l'abandon par l'État au profit de la seule Église catholique du domaine de l'école élémentaire, En 1695, l'Édit portant règlement pour la juridiction ecclésiastique a clairement attribué aux curés et prélats, dans son article 25, le soin de vérifier la capacité des maîtres et maîtresses. Sorte de circulaire d'application de l'édit de 1695, la déclaration royale de 1698 est allée beaucoup plus loin : le roi a ordonné que l'on établisse une école élémentaire dans chaque paroisse, que les habitants de la paroisse soient imposés pour permettre son entretien et que les parents y envoient leurs enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, à moins qu'ils ne leur assurent une éducation préceptorale ou une formation dans un collège.

Dans les faits, ces dispositions se sont heurtées dans les campagnes à de nombreuses difficultés : impossibilité de financement des écoles par des paroisses trop pauvres, absence de maîtres formés, réticence des parents à se dessaisir d'enfants utilisés dans les travaux des fermes...

Pourtant, un mouvement en faveur de la généralisation de l'enseignement s'est amorcé. Mais il ne faut pas croire que les maîtres ont été accueillis dans nos campagnes les bras ouverts. Quelques relations d'incidents, issues des archives judiciaires, nous laissent entrevoir des situations conflictuelles avec des élèves, des parents d'élèves, le curé même.

Il faut une bonne conservation des archives pour que l'on garde quelque trace de ces événements. On remarquera qu'ils ont quelque similitude avec des incidents intervenus plus récemment dans certaines de nos écoles, que les moyens de communication modernes se sont hâtés de diffuser largement.

### Un élève irascible à Roquecourbe

Le lundi 26 septembre 1746, Pierre Caussé, régent de Roquecourbe, donnait ses cours comme à l'accoutumée. Cependant, l'un de ses élèves, Jean Blanc, s'affirma au fil du minutes comme un redoutable élément perturbateur, troublant la classe par un bavardage incessant. Le maître dût alors le tancer, puis le corriger, et enfin, en raison d'un certain air menaçant, l'inviter à « mettre culotte bas ». Sur quoi, le gamin se mit à pleurer et à hurler : « Mon père ! Ma mère ! ».

Vint alors au secours du braillard sa grand'mère, Marthe Viala, qui, furieuse, traita le maître de « *bourreau* », de « *coquin* », de « *gueux* », de « *maraud* ». Expulsée de l'école, l'aïeule déchaînée, abordant sur la place publique la femme de l'instituteur, l'apostropha, « *lui disant que tant elle que son mari étaient des coquins, des gueux et des mangeurs, qu'ils n'avaient qu'à s'en retourner d'où ils venaient.* »

Caussé, estimant diffamatoires les propos tenus, déposa plainte dès le 27 auprès du juge du lieu. L'enquête confirma les assertions du plaignant. Marthe Viala fut donc citée à comparaître. Comme souvent en pareil cas, si nous possédons une relation des principales phases de l'enquête, nous n'avons aucun élément sur la sentence prononcée... A moins qu'une solution amiable n'ait été trouvée, afin d'éviter les frais de procès. (ADT, B 1189)

## Guet-apens contre le maître au Pont-de-Sénégats

En novembre 1781, la promesse d'un logement décida Barthélemy Suau à venir enseigner au Pont-de-Sénégats. Le meunier Jean Ricard avait en effet consenti à lui louer une maison devant servir à la fois d'école et d'habitation. Il lui avait même confié l'éducation de ses quatre enfants, deux garçons et deux filles.

Au bout de six à sept mois cependant, les relations entre le meunier et le maître d'école se tendirent, jusqu'à devenir exécrables.

Le lundi 18 novembre 1782, vers une heure de l'après-midi, Ricard, accompagné de ses deux fils, se rendit devant la maison de Barthélemy Suau. Les deux fils « *entrèrent dans ladite maison comme des furieux, l'un desquels était armé d'un gros outil appelé vulgairement palefer (palfer), lesquels, en exécutant les ordres de Jean Ricard leur père, saisirent, enlevèrent et emportèrent chez eux la porte d'entrée de ladite maison ; après quoi, ils revinrent et, semblables à des lions, ils grimpèrent sur le toit de ladite maison, enlevèrent avec leurs griffes les lauzes, planches et petites pièces de bois qui formaient le*



*toit de ladite maison, jurant et blasphémant entre eux que le diable les emportât, que si Suau ne sortait pas, ils voulaient le f... par la fenêtre, lesquels blasphèmes furent suivis de mille autres injures contre le maître ou son épouse. Ces scélérats, non contents de tous ces forfaits jetaient sur les meubles et effets du régent toutes les décombres, lauzes, pierres et autres, partie desquelles manquèrent à tuer un fils à M. Vialla, bourgeois du lieu de Sénégats, ce qui obligea le maître à renvoyer ses écoliers et à désertier lui-même ladite maison avant que ces deux scélérats n'effectuassent contre lui et son épouse les menaces qu'ils avaient si souvent réitérées, abandonnant à leur rage leurs meubles, effets, linges et autres, afin de conserver leur vie. Et, plusieurs personnes étant survenues pour calmer et apaiser leur furie, ces enragés en ont au contraire pris prétexte pour redoubler leurs serments et leur rage, et du depuis le maître et son épouse sont réduits à la triste nécessité de quêter chez les âmes bien nées l'hospitalité et les autres secours dont ils se trouveront avoir besoin... »*

Menée en la juridiction de Sénégats, l'enquête confirma en tous points les dires du régent et demanda le passage en jugement des perturbateurs. Elle ne s'étend pas sur les motifs de la fureur du meunier et de sa famille. Nous n'avons aucune information sur le jugement qui a été prononcé. Il est probable cependant que, compte tenu de la gravité des faits, la procédure a été menée à son terme. (ADT, B 1236).

## Des relations difficiles entre curé et maître d'école

Dans les années 1770, le sieur Lherm « régentait » à Sieurac, près de Lombers, sans avoir reçu l'approbation de l'archevêque d'Albi, ni du curé du lieu. Ce dernier l'ayant admonesté sur ce qu'il contrevenait à l'édit de 1695, le maître d'école avait, dès lors, voué à l'ecclésiastique une solide inimitié. La tension entre le presbytère et l'école devint telle que, le 25 septembre 1771, le régent jeta à la face du prêtre « qu'il était fils d'un écorcheur » (d'un équarisseur). Point satisfait de cette diffamation, il osa au surplus le provoquer en duel. Requis d'informer, le lieutenant principal de la juridiction de Lombers ordonna une enquête (16 octobre 1771). Celle-ci eut lieu dès le lendemain et laissa apparaître des torts réciproques : le curé outragé avait quant à lui offensé le maître d'école en le traitant de « cardeur », entendant par là faire sentir au pédagogue improvisé qu'il le tenait en mépris à cause de son premier métier. (ADT, B 625)

Aimé Balssa (d'après un texte de P. Rascol dans la *Revue de l'Albigeois*, n° 5, 1962)

## CONFÉRENCES DU MOIS

Lundi 5 mars 2018 à 17h 00 – Maison des associations

**Jean-Pierre Gaubert**

**Tarn, terre d'envol**

### **Jean Mermoz, Saint-Exupéry et quelques autres... dans le sud du Tarn**

Le grand pilote Jean Mermoz est venu à Mazamet à plusieurs reprises, reçu en particulier dans la famille de son épouse Gilberte Chazotte. Il y est revenu encore quelques mois à peine avant sa disparition, lors du crash au-dessus d'Albine, en août 1936, là-même où est érigé aujourd'hui "la croix des aviateurs". Moins connu : Saint-Exupéry séjourna quelques jours dans le sud du Tarn en automne 1940. On retrouve sa présence à Soual chez un de ses amis et son passage à Castres, qui donna lieu à une belle rencontre.

Jean-Pierre Gaubert propose d'ouvrir la boîte aux souvenirs et d'évoquer ces figures tutélaires de l'Aéronautique, en rappelant quelques visages tarnais liés : Louis Cavallès, mécanicien de Mermoz ; Gaston Vedel, pilote des Lignes Latécoère en 1923 et 1924, et plus particulièrement Ernest Armengaud, l'industriel graulhétien, pilote de guerre en 1918, fondateur de l'aéro-club de Graulhet, acquéreur du terrain local devenu depuis l'aérodrome de la ville (à laquelle il le donna), et qu'il utilisa, à partir de 1934 jusqu'à la guerre, aux commandes de son Potez 58, parfaitement équipé aux vols par tous temps pour effectuer tous ses déplacements, notamment professionnels.

Mardi 13 mars 2018 à 17h 00 – Médiathèque

*En collaboration avec l'Université pour Tous*

**Claude Massé**

### **Francisco Bajén, le « peintre du silence »**



Francisco Bajén, décédé à Albi en 2014, s'était réfugié en France en 1939, dès la fin de la guerre civile espagnole. Enfant, excellent élève, il s'amuse à faire des bandes dessinées ; il est attiré par les grandes disciplines artistiques et se dit un « aficionado » de notre culture. Son séjour en France le conduit pendant quelques mois à Dourgne où il fait des dessins humoristiques légendés en français. Employé par la suite dans une usine à Albi et travaillant très tôt le matin, il peut consacrer ses après-midi à la peinture. Il peint des aquarelles, commence des huiles sur toile, essentiellement des paysages. Productions profanes et religieuses vont de pair : divertissements et travaux agricoles (accordéoniste, rugby, moisson...). La femme, séductrice, sensuelle, occupe une place de choix. Il obtient de nombreux prix, un musée lui est consacré à Monestiés. Il a réalisé une peinture extraordinairement réfléchie et construite ; il ne

peignait pas pour la gloire et mérite qu'on découvre son œuvre.

## FORMATION

**Paléographie** : Lundi 19 Mars 2018 à 17h 30 à la Maison des associations, sous la direction de Patrice Laval.

## VISITE DU MOIS

Philippe Durand, qui nous a présenté en décembre le **pont Antoinette, entre Sémalens et Vielmur**, se propose de nous le faire visiter le **samedi 24 mars 2018 après-midi**.

Rendez-vous à 14 heures devant la salle Gérard-Philippe ou à 14h 30 à Sémalens, à proximité du passage à niveau des Arquiers (pour y accéder en venant de Saïx : tourner à droite juste avant le passage à niveau de l'entrée de Sémalens et suivez la voie). Promenade à pied de 700 m environ sur route et chemin jusqu'à l'ouvrage.

## ERRATUM

Une erreur de mise en page a rendu incompréhensible la conclusion de l'article du *Billet* de février sur le testament d'un chanoine de la cathédrale Saint-Benoît. Veuillez nous en excuser. Nous donnons ci-dessous l'intégralité de cette conclusion :

Les testaments sont des marqueurs d'une époque. Celui-ci témoigne de l'utilisation relativement courante des testaments clos. Il est représentatif du mode de vie d'un dignitaire ecclésiastique d'alors : rémunération grâce à sa participation au chapitre cathédral mais aussi aux revenus procurés par une paroisse et des chapellenies ; niveau de vie confortable avec une gouvernante et un valet, des biens propres relativement importants ; grande religiosité avec un souci évident de l'au-delà et un recours privilégié à des intercesseurs et à une multitude de messes pour y parvenir dans les meilleures conditions. Il montre la culture et le sens du beau du chanoine (bibliothèque fournie ; vêtements et ornements sacerdotaux de qualité) mais aussi son humanité avec le soin de garantir les vieux jours de sa gouvernante et la reconversion de son valet, l'attribution d'une part de son héritage aux pauvres de l'hôpital général.

Aimé Balssa

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ CULTURELLE

Depuis l'origine, les statuts de la Société culturelle du Pays Castrais spécifient que l'association comprend des membres actifs et des membres adhérents (article 4), les membres actifs s'engageant à contribuer personnellement à la réalisation des buts de l'association (article 5)

L'article 16 stipule que l'assemblée générale est composée de tous les membres actifs, ceux-ci étant donc dotés d'une responsabilité particulière dans la marche de l'association.

Si cette organisation confère à cette dernière une grande souplesse et une grande légèreté dans sa gestion, elle présente l'inconvénient de tenir les membres adhérents éloignés de la vie de la Société.

Le bureau et les membres actifs de l'association ont décidé de convier dorénavant l'ensemble des membres adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de chaque exercice, à fixer les objectifs de l'association et à renouveler son bureau, et ce sans changement des statuts.

Cette assemblée générale se tiendra le **lundi 26 mars 2018 à 20 heures précises à la Maison des associations, salle Jeanne Cabrol**. Vous y êtes cordialement invités.

## CONCERT

*présenté par Forum dans le cadre des Dimanches musicaux, avec le concours de la ville de Castres*

**Dimanche 11 mars 2018 à 17h – Théâtre municipal de Castres**

## Guillaume Coppola

piano

**Chopin**, *Nocturne n° 1 op.9*, *Sonate n° 2 op. 35* - **Debussy**, *Les Danseuses de Delphes (préludes, livre 1)*- **Mozart**, *Sonate n° 17 en si bémol majeur K 570*.